

Abeilles : l'Assemblée vote l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes

sur le figaro.fr



Selon l'Unaf, 300.000 ruches seraient touchées chaque année. Crédits photo : FRED TANNEAU/AFP

Dans le cadre de la deuxième lecture à l'Assemblée de la loi biodiversité, les députés ont adopté un amendement prévoyant l'interdiction de ces pesticides, accusés de menacer la survie des abeilles. Mais son application est repoussée au 1er septembre 2018.

Un pas en avant dans la protection des abeilles? À travers un amendement PS au [projet de loi sur la biodiversité](#), adopté en deuxième lecture à l'Assemblée, les députés ont voté jeudi soir l'interdiction, sans dérogation possible, des insecticides néonicotinoïdes, jugés nocifs pour les abeilles. La mise en œuvre de l'interdiction a cependant été repoussée au 1er septembre 2018, pour laisser le temps aux agriculteurs de trouver des alternatives.

Après des débats intenses qui ont duré plus de deux heures, et ont opposé les députés de droite et quelques socialistes à la majorité, les députés ont voté par 30 voix contre 28 la proposition du président de la commission du Développement durable, Jean-Paul Chanteguet (PS). L'objectif de ce texte est d'«adresser un signal fort aux groupes chimiques, aux agriculteurs, et à l'exécutif», a déclaré ce dernier. Un arrêté fournira «des réponses concrètes aux exploitants agricoles, confrontés à la brusque apparition d'un ravageur, qui pourrait compromettre leurs récoltes». Et la liste des alternatives aux néonicotinoïdes sera déterminée sur la base d'un avis de l'Anses (l'Agence française de sécurité alimentaire et sanitaire). «Le législateur doit prendre ses responsabilités en interdisant l'utilisation de ces molécules, tout en permettant à la profession agricole de s'adapter», plaide l'auteur de la mesure dans son exposé des motifs.

Pressions des lobbies et de l'exécutif

La bataille a été rude. Jean-Paul Chanteguet avait dénoncé des «pressions, de la part des lobbys agro-industriels mais aussi de l'exécutif.». Dans une démarche inhabituelle, [Stéphane Le Foll](#) avait envoyé vendredi aux députés une lettre pour les appeler à ne pas faire de telles «interdictions brutales» au seul niveau français, par souci affiché notamment d'éviter les «distorsions» de concurrence avec les autres agriculteurs européens. Procédé qui a «peu surpris» [Ségolène Royal](#). C'est ce qu'elle a expliqué jeudi sur BFMTV, disant comprendre sa «préoccupation» de défense des agriculteurs mais fustigeant «les combats d'arrière-garde sur le maintien notamment des pesticides». Les députés LR et UDI, dont certains ont reproché aux partisans d'une interdiction générale de «rechercher une victoire symbolique, politique, médiatique», ont martelé que la mesure allait encore «pénaliser» des agriculteurs français déjà en crise.

À l'initiative de la France, l'Union européenne a restreint certains de leurs usages en 2013, mais les néonicotinoïdes sont encore très largement employés. Pourtant, les écologistes et plusieurs socialistes arguent du fait que [plusieurs centaines d'études scientifiques ont prouvé leur nocivité](#) sur les abeilles et pollinisateurs sauvages mais aussi sur les invertébrés aquatiques et terrestres, les poissons, les oiseaux et, au final, l'être humain. Outre la «responsabilité» vis-à-vis des générations futures, invoquée par plusieurs élus, dont la rapporteure, la socialiste Geneviève Gaillard, les défenseurs de l'interdiction ont souligné que les agriculteurs eux-mêmes faisaient «les frais» de ces produits. Ces molécules, bien plus puissantes que le DDT, «retiré», ont un mécanisme similaire à la nicotine, a argumenté Gérard Bapt (PS), médecin de profession, demandant «qui conseillerait à une femme enceinte de fumer».

300.000 ruches détruites par an

«On recense aujourd'hui plus de 1100 études à charge contre les néonicotinoïdes, donc il faut arrêter de tergiverser. Ces pesticides tuent les abeilles, et il faut les proscrire», insiste Gilles Lagneau, le président de l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF). Les associations d'apiculteurs réclament depuis longtemps l'interdiction totale de ces insecticides. Selon l'UNAF, ces pesticides seraient responsables de la mort de 300.000 ruches chaque année. Aussi appelés «neonics», ces produits toxiques touchent le système nerveux des insectes, provoquant la paralysie puis la mort. Ils ont pour propriété d'être systémiques et de se répandre dans toute la plante, de la sève au pollen. Un tiers des insecticides vendus dans le monde sont des néonics, qui sont commercialisés en France sous les noms de Gaucho et Cruiser.

Un amendement de la rapporteure du texte prévoyant explicitement des dérogations ponctuelles a, lui, été rejeté. À demie satisfaite, car elle aurait préféré une interdiction dès 2017, avant un potentiel changement de majorité, l'ex-ministre Delphine Batho a cependant twitté que «le combat n'est pas terminé» car le texte repartira au Sénat avant de revenir à l'Assemblée.